

Présents : 9

Excusés : 1 Michel JEANNOT

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : Jean-Yves GARRIGNOT

Ordre du jour

Le Maire ouvre la séance à 20 h00

I Approbation du compte rendu de la séance du 16 mars 2018

Le Maire propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 16 Mars 2018.

Vote : Pour = 9

Contre = 0

Abstention = 0

II – Bilan des actions prévues sur cet exercice 2018

Le Maire rappelle à l'assemblée, l'ensemble des actions en termes de fonctionnement et investissement, prévus sur cet exercice 2018:

- Remplacement de la totalité de l'éclairage public sur la commune
- Préparer dans le même temps, la fondation du support du parking devant la Mairie
- Réalisation de travaux consistant à ouvrir et sécuriser l'entrée nord du village
- Réaliser petites opérations de pose d'enrobé (Moisy, Église, Trottoir et accotement rue principale).
- Renouveler le mobilier de la salle communale

III Délibérations à valider

Afin de financer le mobilier communal, le Maire soumet aux membres présents, une délibération, ouvrant les crédits modificatifs suivants:

Section dépenses de fonctionnement = + 2 400.00 €

Section dépenses d'investissement = + 2 400.00 €

Ce montant est prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2018 qui était de 13 580.83 € et qui passe à 11 180.83 €.

Le Maire met aux voix cette décision

Pour = 9

Contre = 0

Abstention = 0

Le Maire soumet également la délibération sur les nouvelles modalités relatives à la fixation des taux des indemnités de fonction des Élus, faisant référence à l'article 1015. Cette délibération a pour finalité de rester valide lors d'une prochaine évolution de cette législation. Aucun changement quant au montant de l'indemnité des Élus.

Pour = 9

Contre = 0

Abstention = 0

IV– Redéfinition des critères et créneaux pour les réunions de conseil municipal

Le Maire expose :

Un débat s'avère nécessaire afin de fixer d'un commun accord le jour de la semaine, ainsi que l'heure, paraissant les plus appropriés pour nous réunir en conseil, avec le maximum de membres présents. Le Maire rappelle le principe de fidélité aux réunions au regard des administrés qui nous ont donné leur confiance. Les membres présents décident à l'unanimité, de retenir le mardi en soirée (20h00) pour se réunir en conseil municipal.

V – Questions diverses

Le Maire informe le conseil sur les points suivants:

Les travaux de déploiement de la fibre optique (Génie civil et tirage des câbles, en enfouissement ou en aérien) sont en voie de terminaison. Quelques retouches sur des portions de chemin communal sont à revoir avec la société « VERMOT ».

La vente de la parcelle de résineux n° 5 s'est tenue en Mars dernier à Levier. Le lot mis en vente a été adjugé pour un montant de 7 350.00 € à la société « Jurassienne du bois comtois », basée à GILLEY.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 21heures 45.